

# OFFRE CODENA Santé

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel de CODENA Santé

CODENA Santé est un contrat de complémentaire santé collective à adhésion obligatoire qui garantit les principaux frais de santé de vos salariés en complément du remboursement effectué par le régime obligatoire d'Assurance maladie. Il propose une formule CODENA 1 qui reprend les garanties de l'accord conventionnel CODENA et deux formules supérieures exclusives à votre contrat, CODENA 2 et CODENA 3, qui peuvent être souscrites comme option, permettant d'accroître le niveau des garanties de vos salariés.

### SOUSCRIPTEUR

L'employeur, personne physique ou morale, relevant de la CCN Commerce de détail non-alimentaire (CODENA IDCC 1517 Brochure n°3251). Les entreprises CODENA concernent les antiquités, les brocantes, les galeries d'art, les arts de table, la coutellerie, les drogueries, l'équipement du foyer, les bazars, les commerces ménagers, les jeux / jouets, la périnatalité et la maroquinerie.

### ASSURES

Vos salariés et, si cela est prévu, leurs conjoint et enfants.

### HOSPITALISATION<sup>(1)</sup>

Prise en charge des frais de séjour en établissements conventionnés ou non, des honoraires (consultations et actes techniques), du forfait journalier, de la franchise hospitalière, de la chambre particulière, des frais d'accompagnement et de la garantie hospitalisation longue durée.

### SOINS MEDICAUX COURANTS<sup>(1)</sup>

Prise en charge des honoraires médicaux pour les médecins généralistes et spécialistes (consultations, visites et soins), des actes techniques médicaux, de la radiologie, des médicaments remboursés par la Sécurité sociale à service médical rendu majeur ou important et modéré, de la contraception, des auxiliaires médicaux, des analyses et du transport. Dès la formule CODENA 2, prise en charge des médicaments prescrits remboursés à service médical faible. Dès la formule CODENA 3 prise en charge d'un forfait annuel par bénéficiaire, pour la pharmacie prescrite non prise en charge par la Sécurité sociale.

### OPTIQUE<sup>(1)</sup>

Prise en charge des lunettes (une monture + 2 verres) et des lentilles y compris jetables remboursées par la Sécurité sociale. Dès la formule CODENA 2, prise en charge de la chirurgie réfractive.  
*Le remboursement s'entend remboursement de la Sécurité sociale exclu dans la limite d'un équipement tous les deux ans pour les paires de lunettes (une monture et deux verres). Cette période est réduite à un an pour les mineurs et pour ceux dont l'évolution de la vue justifie le renouvellement d'équipement.*

### DENTAIRE<sup>(1)</sup>

Prise en charge des consultations et soins, des prothèses dentaires remboursées, de l'orthodontie remboursée, et de la parodontologie/endodontie remboursées par la Sécurité sociale. Dès la formule CODENA 2, prise en charge de l'implantologie. A partir de la formule CODENA 3, prise en charge forfaitaire pour les prothèses dentaires, l'orthodontie, la parodontologie et l'endodontie non remboursées.

### AUTRES SOINS<sup>(1)</sup>

Prise en charge des grands et petits appareillages, des prothèses auditives et des cures thermales (honoraires) remboursés par la Sécurité sociale. Une Allocation Naissance est prévue au contrat à partir de la formule CODENA 3.

### MEDECINE DOUCE<sup>(1)</sup>

Sur les formules CODENA 2 et 3, forfait par séance dans la limite de 2 par an, pour les séances d'ostéopathe, acupuncteur, diététicien, étiopathe, chiropracteur, podologue ou pédicure, shiatsu, réflexologue, sophrologue, phytothérapeute, naturopathe, ergothérapeute, microkinésithérapeute, psychologue, psychomotricien, homéopathe, neuropsychologue. *Uniquement praticiens inscrits auprès du registre national de leur spécialité*

### COTISATION

Définie à l'adhésion en fonction des salariés couverts et de leurs caractéristiques (âge, ...), à la souscription. La cotisation évolue selon différents critères et notamment ceux liés aux assurés, aux résultats techniques, aux évolutions législatives et réglementaires.

### DUREE

Annuelle, renouvelée par tacite reconduction chaque 1er janvier.



## Bon à savoir

### TROIS FORMULES POUR UNE COUVERTURE OPTIMALE

Vos salariés pourront souscrire une option leur permettant d'avoir une couverture renforcée (de même niveau que celui des formules supérieures correspondantes) :

- ➔ En souscrivant la formule CODENA 1 vous permettez à vos salariés de choisir de renforcer leur couverture et bénéficier d'une des 2 options « CODENA 2 » ou « CODENA 3 »
- ➔ En souscrivant la formule CODENA 2 vous permettez à vos salariés de choisir de renforcer leur couverture et bénéficier de l'option « CODENA 3 ».

### GARANTIE HOSPITALISATION LONGUE DUREE<sup>(1)</sup>

En cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours, vos salariés bénéficient d'un forfait en euros, variant selon le niveau de garanties choisi, qu'ils peuvent utiliser dans la limite des frais engagés.

### OPTIQUE

Tarifs négociés sur les montures et verres, et garanties supplémentaires gratuites (cas 2 ans...) chez les opticiens partenaires du réseau « Carte Blanche » sur présentation de la carte de tiers payant.

### SERVICE D'ASSISTANCE

24/24, 7 jours sur 7 pour aider vos salariés à surmonter les conséquences d'un événement (maladie, hospitalisation, etc.). Le service d'assistance est joignable au 01. 40. 25. 59. 62<sup>(1)</sup>

### ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEUR

Kit d'accompagnement à la mise en place du régime de santé au sein de votre entreprise par Décision Unilatérale de l'Employeur

(1) Voir détails sur la Notice d'Information.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans les conditions générales et dans vos conditions particulières.



Toute une banque pour vous

PREDICA - S.A. au capital de 997 087 050 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris - Adresse Postale : 75724 Paris cedex 15

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX. Document non contractuel - Informations valables au 01/02/2017, susceptibles d'évolutions.